



Anderlecht, le 25 août 2025

AVIS n°01

**Au responsable légal de l'élève mineur,
A l'élève majeur.**

Athénée Joseph Bracops

Objet : Prise de connaissance des R.E. de la Commune d'Anderlecht, du R.O.I et P.E. de l'Athénée JOSEPH BRACOPS et de la Commune d'Anderlecht

Nous vous invitons à lire et à prendre connaissance sur le site de l'école www.josephbracops.be des documents suivants

- [Projet d'école de l'Athénée Joseph Bracops](#)
- [Projets éducatif et pédagogique des écoles communales d'Anderlecht](#)
- [Règlement des écoles communales d'Anderlecht – Enseignement secondaire ordinaire](#)
- [Règlement des études pour l'enseignement secondaire de plein exercice dans les écoles communales d'Anderlecht](#)
- [Règlement des études et d'ordre intérieur de l'Athénée Joseph Bracops](#) (celui que tout parent a signé dans le journal de classe de l'élève)

et à remettre le talon de prise de connaissance au titulaire de classe pour le jeudi 04 septembre 2025 AU PLUS TARD

BARIDEAU J-F. - BARIDEAU T.
Proviseurs

VAN ELEWYCK V.
Préfète des Études